

Commune de GUILLESTRE  
Hautes-Alpes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-165

=====

**OBJET : Délégation de signature à M. Nicolas GESTIERO**

Le Maire de la commune de GUILLESTRE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les articles L.2122-19 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.423-1 du code de l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Nicolas GESTIERO, Responsable des services techniques, remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature du maire au responsable des services techniques, pour signer :

### ARRÊTE

**Article 1 :**

Mme le Maire de Guillestre donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Nicolas GESTIERO, exerçant les fonctions de responsable des services techniques, pour signer :

- Des engagements financiers jusqu'à 800 € HT seulement pour des fournitures (pas de prestation, ni de travaux) ;
- Des bons de livraison.

**Article 2 :**

Cette délégation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du maire.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**Article 4 :**

Madame le Maire, Madame la Directrice générale des services sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché et notifié à l'intéressé, inscrit au registre des arrêtés du maire et transmis au contrôle de légalité.

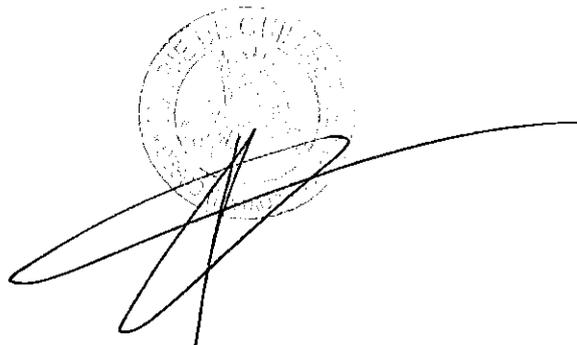
Ampliation sera transmise à :

- Madame la sous-préfète,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- L'intéressé.

Envoyé en préfecture le 30/08/2022  
Reçu en préfecture le 30/08/2022  
Affiché le  
ID : 005-210500658-20220829-2022\_165-AR

Fait à GUILLESTRE, le 29 août 2022,  
Madame le Maire,  
Christine PORTEVIN

Notifié le .....  
Signature de l'agent  
M. Nicolas GESTIERO

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature. The signature consists of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.